



Sporting Bulle Natation

CP 70 1630 Bulle

www.spbulle.ch

info@spbulle.ch

Charte sportive du SPB

La présente charte, établie par le comité du Sporting Bulle Natation (SPB), fixe le cadre général des relations entre les nageurs et les entraîneurs. Elle doit permettre de garantir la cohésion du club et son bon fonctionnement, ainsi que le bien-être général de toutes et tous.

Par leur adhésion au club, tous les nageurs et entraîneurs s'engagent à **respecter** les principes et valeurs de la charte. La charte doit permettre de définir en permanence la qualité d'engagement des membres du club.

Les objectifs généraux du club

- Le SPB est une association sportive qui permet une pratique encadrée de la natation.
- En tant que club formateur, le SPB permet un apprentissage de la natation et promeut le bien-être des jeunes (épanouissement et intégration sociale).
- Le SPB participe à de nombreuses compétitions durant la saison afin de permettre aux nageurs de mesurer leurs performances et voir le fruit de leurs efforts.
- Les nageurs sont répartis dans différents groupes, qui ont leurs conditions et prestations propres (cf. les divers documents se trouvant sur le site du club).

Membre de :

swiss aquatics 
swimming

Fédération Suisse de Natation

Membre fondateur :



Fédération Fribourgeoise de Natation

Les moyens de communication officiels du club

Les moyens de communication officiels et exclusifs utilisés dans le cadre du SPB par les entraîneurs et les nageurs sont les suivants :

- Courrier (invitations, démission, justificatif d'absence, plaintes, etc.) ;
- Mail (demandes à des entraîneurs ou au comité, etc.) ;
- Site internet www.spbulle.ch
- Pas de groupe de discussion sans la présence du représentant des nageurs / de plusieurs entraîneurs.

Une liste des coordonnées des entraîneurs et membres du comité est disponible dans le Guide d'informations et sur le site internet du club.



Sporting Bulle Natation

CP 70 1630 Bulle

www.spbulle.ch

info@spbulle.ch

En tant qu'athlète du Sporting Bulle Natation, je m'engage à :

- Respecter toutes les règles de la présente Charte sportive, de la Charte d'éthique du sport suisse et des statuts du club (disponibles sur le site internet du club) ;
- Respecter les règles de la politesse et du fair-play ;
- Adopter un état d'esprit positif ;
- Respecter le matériel du club et les installations mises à disposition (piscine, vestiaires, matériel d'entraînement, etc.) ;
- Respecter les conditions d'intégration de mon groupe d'entraînement. Le chef technique est seul compétent pour octroyer des allègements ;
- Être présent à tous les entraînements et informer rapidement mon entraîneur par écrit ou de vive voix en cas d'empêchement ;
- Être ponctuel aux entraînements : chaque nageur doit être prêt au bord du bassin 15 minutes avant le début de l'entraînement ;
- Prendre une boisson pour l'entraînement ;
- Suivre l'intégralité de l'entraînement et informer mon entraîneur en cas de départ anticipé ;
- Écouter attentivement les directives, corrections et conseils de mon entraîneur ;
- Respecter le travail de mon entraîneur et ne pas me plaindre durant l'entraînement ;
- Respecter les entraîneurs et ne pas dénigrer ou contredire leurs recommandations ;
- Ne pas utiliser de produits illicites (dopants, drogue, tabac, alcool, etc.) ;
- Ne pas utiliser de smartphone durant les entraînements, compétitions et autres activités du club ;
- Respecter ma santé, notamment par une bonne hygiène alimentaire ;
- Informer en premier lieu le représentant des nageurs ou mon entraîneur en cas de problème ;
- Respecter les autres nageurs/groupes ;
- Participer à toutes les compétitions du calendrier annuel ; Informer mon entraîneur en cas d'empêchement. Seuls des motifs sérieux et pertinents sont acceptés ;
- Durant les compétitions, adopter un comportement sérieux et adapté à l'image du sport et du club ;
- Porter les couleurs du club aux compétitions ;
- Encourager les autres nageurs durant les compétitions ;
- Rester solidaire du groupe jusqu'à la fin du meeting ;
- Informer mes parents de toutes les informations données par le club (convocations aux compétitions, activités du club, etc.) ;

Membre de :

swiss aquatics 
swimming

Fédération Suisse de Natation

Membre fondateur :



Fédération Fribourgeoise de Natation



Sporting Bulle Natation

CP 70 1630 Bulle

www.spbulle.ch

info@spbulle.ch

- Informer mes parents que les déplacements pour les compétitions sont à leur charge ;
- Rendre les inscriptions dans les délais ;
- Participer, le plus possible avec mes parents, à toutes les activités importantes pour la vie du club (Swimathon, meetings internes, vente de fondue, etc.).

Suppléments pour les nageurs du groupe Elite :

- Exploiter pleinement mon potentiel de nageur d'Elite ;
- Organiser mon temps de façon optimale (au besoin à l'aide de mon entraîneur) ;
- Travailler efficacement à l'école ou à l'apprentissage ;
- Adopter une hygiène de vie irréprochable ;
- Accepter la défaite comme la victoire en respectant mes adversaires, les autres nageurs et les entraîneurs ;
- Avoir une tenue et une attitude irréprochables lors des entraînements et compétitions, ainsi que durant les camps d'entraînements ;
- Posséder mon propre matériel d'entraînement et l'avoir toujours avec moi ;
- Participer à tous les entraînements et compétitions ;
- Être conscient que l'accès au groupe n'est ouvert que si les conditions d'intégration sont totalement respectées durant toute la saison ; seul le chef technique peut accorder des assouplissements en cas de juste motif ;
- Participer aux activités du club (entraînements et compétitions) avec le plus grand investissement possible et dans l'état de forme le meilleur possible ;
- Respecter mon entraîneur ;
- Toujours informer mon entraîneur à l'avance et par écrit / oral en cas de retard ou d'absence ;
- Encourager et respecter les autres nageurs/groupes ;
- Informer mon entraîneur, le représentant des nageurs, le représentant des parents ou le capitaine des nageurs en cas de problème ou conflit.

Membre de :

swiss aquatics 
swimming

Fédération Suisse de Natation

Membre fondateur :



Fédération Fribourgeoise de Natation

Les parents s'engagent à :

- S'informer activement sur la vie du club ;
- S'adresser prioritairement au représentant des parents en cas de problème ou de conflit ;
- Donner la possibilité à leur enfant de participer à tous entraînements, camps et compétitions de leur groupe ;



Sporting Bulle Natation

CP 70 1630 Bulle

www.spbulle.ch

info@spbulle.ch

- Se charger des trajets pour les entraînements et les compétitions ;
- S'acquitter dans les délais des obligations financières de leur enfant envers le club ;
- Informer les entraîneurs en cas d'absence de leur enfant à un entraînement ou à une compétition ;
- Informer les entraîneurs ou le comité en cas de problème particulier ;
- Offrir à leur enfant une bonne alimentation et une bonne hygiène de vie ;
- S'assurer que leur enfant travaille efficacement à l'école ou à l'apprentissage ;
- S'assurer du bien-être de leur enfant ;
- Respecter les règles de la politesse et de la bienséance ;
- Respecter les entraîneurs ;
- Ne pas s'immiscer dans le travail des entraîneurs ;
- Ne pas accompagner leur enfant au bord du bassin durant les entraînements ;
- Respecter le comité et les autres nageurs du club ;
- Encourager leur enfant et les autres nageurs du club, notamment lors des compétitions ;
- Ne pas utiliser leur enfant pour combler leur propre échec sportif

Le club et les entraîneurs s'engagent en contrepartie à :

Membre de :

swiss aquatics 
swimming

Fédération Suisse de Natation

Membre fondateur :



Fédération Fribourgeoise de Natation

- Permettre aux nageurs de pratiquer la natation au sein d'une structure adéquate affiliée à Swiss Aquatics ;
- Donner l'accès aux compétitions grâce aux licences Swiss Aquatics ;
- Offrir un encadrement diplômé et des entraînements organisés et adaptés à chaque groupe ;
- Respecter les règles de sécurité ;
- Organiser des entraînements et camps d'entraînement ;
- Prendre en charge les frais d'inscription aux compétitions ;
- Respecter les nageurs ;
- Permettre aux nageurs de développer leur bien-être et leur épanouissement personnel ;
- Être présents à tous les entraînements ; en cas d'empêchement, trouver un remplaçant ;
- Être ponctuels ;
- Respecter les règles de la politesse ;
- Ne pas dénigrer un nageur ;



Sporting Bulle Natation

CP 70 1630 Bulle

www.spbulle.ch

info@spbulle.ch

- Apporter des directives, conseils et corrections aux nageurs de son groupe ;
- Apporter aide et encouragements ;
- Fixer des objectifs pour les nageurs avancés (Elites, Espoirs et Compétition) ;
- Participer aux entraînements et compétitions avec sérieux ;
- Intégrer des connaissances (natation, technique de nage, diététique, sécurité, condition physique, santé, formation, etc.) et les transmettre aux nageurs ;
- Respecter les autres entraîneurs ;
- Faire régner une bonne ambiance dans le club et mettre en valeur le nageur ;
- Adopter un comportement conforme au statut d'entraîneur ;
- Informer le nageur de toute information utile de vive voix ;
- Tenir compte des problèmes et des difficultés que doit surmonter un nageur et adopter une certaine souplesse si nécessaire.

Membre de :

swiss aquatics 
swimming

Fédération Suisse de Natation

Membre fondateur :



Fédération Fribourgeoise de Natation



Sporting Bulle Natation

CP 70 1630 Bulle

www.spbulle.ch

info@spbulle.ch

Sanctions en cas de non-respect de la charte

Tout manquement par le nageur (ou ses parents) aux règles imposées par la présente charte fera l'objet d'une sanction proportionnée, dont l'entraîneur sera seul juge (après concertation avec un autre entraîneur, le chef technique ou le comité suivant la gravité de la faute).

Sanctions possibles :

- Observations et avertissements verbaux ;
- Changement de groupe d'entraînement ;
- Amende en cas de non-présence à une compétition ;
- Amende en cas de destruction du matériel ;
- Suspension temporaire des entraînements et / ou des compétitions ;
- Exclusion définitive du club.

En cas de violation par l'entraîneur de ses obligations, le nageur ou ses parents doit informer soit le représentant des nageurs, soit le représentant des parents, soit le comité, qui prendra alors les mesures nécessaires et adéquates.

Membre de :

swiss aquatics 
swimming

Fédération Suisse de Natation

Le 2 septembre 2026

Membre fondateur :



Fédération Fribourgeoise de Natation

La présidente : Emmanuelle MARTINEZ